

# AGIR ENSEMBLE POUR LA PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL

PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL



SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUTS RESPONSABLES



SÉCURITÉ SOCIALE



## l'Assurance Maladie

RISQUES PROFESSIONNELS  
Midi-Pyrénées

04 octobre  
2011

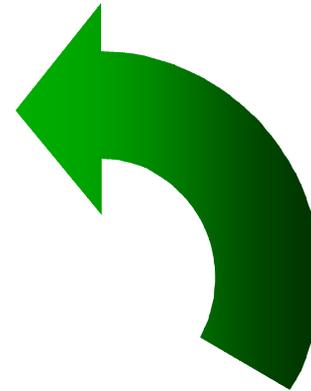
Cathy BERNATETS  
Forum régional Sécurité Routière



### Prévenir le risque routier professionnel

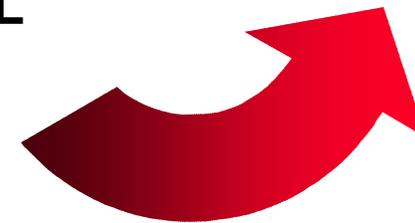
# Sécurité Sociale : Gestion des AT&MP

**RÉPARATION**  
(Victime)



**TARIFICATION**  
(Employeur)

**OBJECTIF  
GLOBAL**



**PRÉVENTION**  
(Collectivité)



**Prévenir**  
Première mission  
de la Branche accidents du travail  
et maladies professionnelles

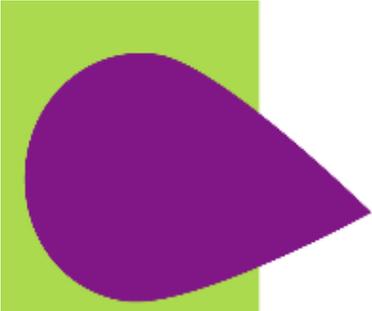
Département Prévention des risques professionnels



RISQUES PROFESSIONNELS  
Midi-Pyrénées



# Les accidents de la circulation sont la première cause de mortalité au travail



# Le risque routier encouru par les salariés...



Sur l'espace public,

- ambiguïté  
de l'activité de conduite

- ambiguïté  
du statut du véhicule

Un risque transversal, souvent mal appréhendé.



# Le risque routier professionnel est le risque auquel sont exposés tous les salariés:

- qui se rendent à leur travail,  
ou
- qui se déplacent dans le cadre de  
leur travail.

# Statistiques Nationales CNAMTS

Ensemble des salariés du régime général

Accidents du travail et du trajet 2010

Accidents avec arrêt (756 084)

Accidents mortels (885)

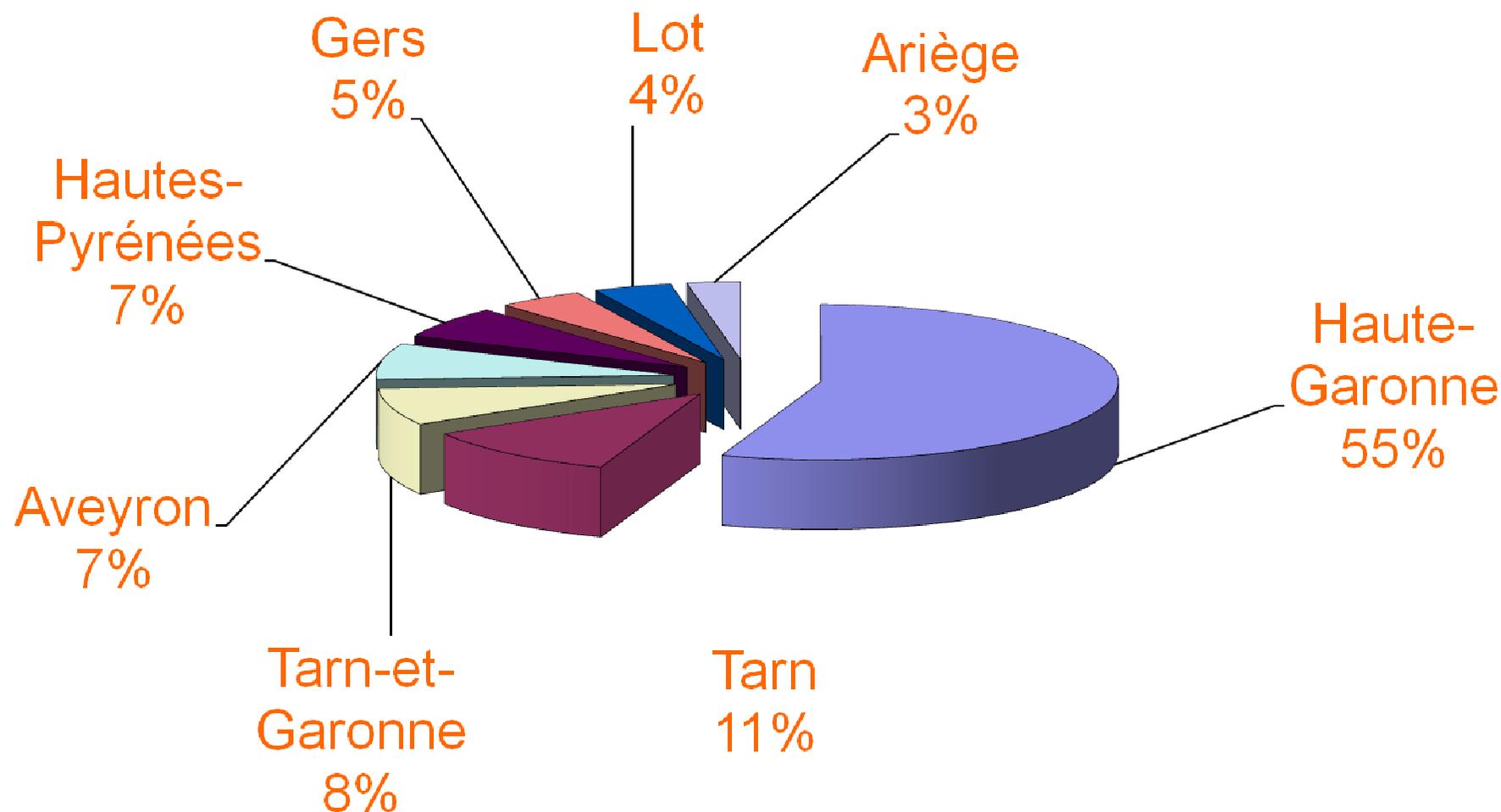
10 % liés à la route

1/4 mission  
3/4 trajet

50 % liés à la route

# Répartition des accidents routiers avec arrêt par département

3627 accidents en Midi Pyrénées en 2010



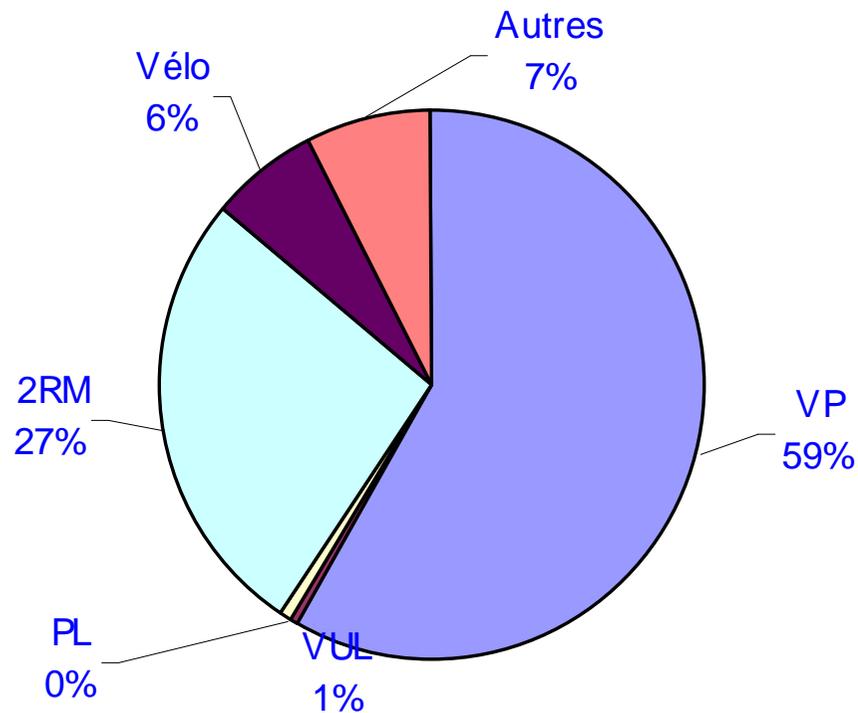
# Statistiques Régionales

*80 % des accidents de trajet impliquent un véhicule  
18 % sont des chutes*

## ATAA Trajet - Cumul 2005 à 2009

Sur 13 298 accidents :

*Autres = transports en commun,  
train, avion, piéton accroché par  
un véhicule, tracteur, non classé*



## Des éléments sur la mobilité (2008)

- Les déplacements pour le travail représentent :
  - o les déplacements locaux les plus consommateurs de km
  - o 41% des km parcourus (29 % des déplacements)
  - o Près de la moitié des accidents mortels pour le travail
- La distance moyenne domicile-travail est de 15 km en 2008 et continue d'augmenter
  - o En 2008, 77 % des salariés travaillent en un lieu fixe et 5 % à domicile (en 1994, respectivement 81 % et 9 %)
  - o 59 % des salariés déclarent ne pas avoir de mode de transport alternatif à la voiture
- En zone urbaine :
  - o 1/2 des trajets en voiture < 3 km = 1/4 h en vélo
  - o 1/4 des trajets en voiture < 1 km = 1/4 h à pied
- 75 % des salariés utilisent la voiture sur le trajet domicile – travail
  - o 1,22 personne par véhicule (en baisse vs 1994)

# Un enjeu de santé publique

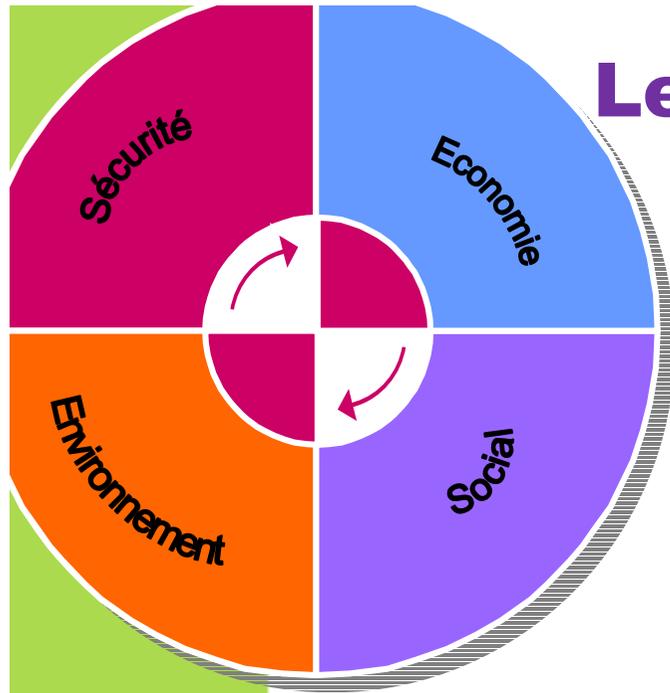


## DEUXIEME PLAN NATIONAL SANTÉ-ENVIRONNEMENT (PNSE 2)

2009 - 2013

- **TRANSPORTS ET SANTE – DRE**
  - Évaluer l'impact sur la santé des différents modes de transport
  - Favoriser les transports alternatifs
  - Réduire les émissions atmosphériques liées aux modes de transport (réduction/modification déplacements, réduction des émissions à la source...)
  - Prendre en compte l'impact du stress / trafic
  - ...

# Les 4 enjeux des déplacements



L'accident routier : un coût pour la société, l'entreprise, l'individu

Coût direct d'un AT route pour l'entreprise :

- ✓ en moyenne 77 jours d'arrêt
- ✓ en moyenne 4 000 €
- ✓ 340 000 € par accident mortel

↳ Un enjeu de développement durable et de responsabilité sociale

⇒ Et les coûts indirects : 3 fois le coût direct !

↳ Absentéisme, gestion du sinistre, image de marque, climat social, prime d'assurance ...

→ Équilibres sociaux, économiques et environnementaux à trouver pour le salarié, l'entreprise et la société



**Changer les choses, c'est possible !**



**Prévenir le risque routier encouru par les salariés**

👉 **Livre Blanc pour la prévention du  
risque trajet**

## Spécificité du risque trajet

- **Pas de lien de subordination employeur/salarié**  
↳ concertation
- **Pourtant, des déterminants professionnels**
- **Se situe dans le domaine public**
- **Des acteurs nombreux**
- **Une logique de territoire**
- **Des enjeux souvent convergents avec ceux du développement durable**

# Prévenir les accidents de trajet

## Texte CAT MP du 28 janvier 2004 : bonnes pratiques

- Réduction de l'exposition au risque (limitation des déplacements)
- Favoriser les moyens de transport collectifs
- Aménagement des accès aux entreprises (stationnement, parkings)
- Incitation aux salariés à l'entretien de leur véhicule
- Apporter une aide aux salariés pour des déplacements plus sûrs
- Information et sensibilisation des salariés

En impliquant les partenaires sociaux et les acteurs locaux du territoire

# Convergence nécessaire avec la politique environnementale

- Pour mieux prévenir ce risque, il est indispensable d'agir sur tous ses « déterminants », liés à :
  - L'activité, l'organisation du travail,
  - L'organisation des transports
  - et l'aménagement des territoires (implantation des entreprises, logement ...)
- Les clés d'une action efficace et durable passent par :
  - Un plan d'action collectif des entreprises d'un même contexte local (zone industrielle, bassin d'emploi)
  - Une concertation avec les acteurs locaux de la Sécurité Routière
- Il y a aujourd'hui une convergence nécessaire dans la définition des politiques publiques sur ces sujets.
- La prise en compte des enjeux de mobilité durable ne doit pas se faire au détriment de la sécurité des salariés



# Reprise par l'Etat (CISR du 18/02/2010)

## Prévenir le risque routier professionnel

« L'État s'engage également à mettre en place, sous un an, un plan de prévention du risque routier professionnel pour ses agents. Les entreprises sont également concernées : elles sont invitées à négocier un plan de prévention du risque routier professionnel (entreprises de plus de 500 salariés), à ouvrir des négociations interprofessionnelles. »

« Incitation des collectivités territoriales, aménageurs et donneurs d'ordres, des assureurs sociaux, des chambres consulaires, à dégager collectivement des axes de prévention du risque trajet dans le contexte du territoire et de la mobilité durable. »

# Livre Blanc pour la prévention du risque trajet

- Un enjeu de santé au travail et de mobilité durable
- Un enjeu pour les pouvoirs publics
- Un enjeu pour les employeurs, privés et publics
- Un enjeu pour les salariés
- Un document national inter-régime concerté, nombreuses contributions

➤ **Ouvrage politique**

**Objectif** : publication décembre 2011

- **Projet téléchargeable sur le site de la CARSAT Pays de la Loire** : [www.carsat-pl.fr](http://www.carsat-pl.fr) / **prévention des risques professionnels**



# Trois axes pour douze nouvelles propositions en faveur la prévention du risque trajet

## Axe 1 :

- Agir pour la prévention du risque trajet dans le champ de la concertation et de la responsabilité sociétale

## Axe 2

- Inscrire la prévention du risque trajet dans le cadre d'une politique de mobilité sûre et durable

## Axe 3

- Développer des actions de prévention vers les salariés des PME dans les zones d'activité économique et les salariés plus exposés du fait de leur statut ou de leur activité



# Axe 1 : Agir pour la prévention du risque trajet dans le champ de la concertation et de la responsabilité sociale

1. Développer la concertation entre employeurs et salariés sur les conditions de déplacements domicile-travail et l'exposition au risque trajet.



Participation locale

**Elargir cette concertation aux acteurs du territoire dans le cadre d'un dialogue social territorial.**

## Axe 2 : Inscrire la prévention du risque trajet dans le cadre d'une politique de mobilité sûre et durable

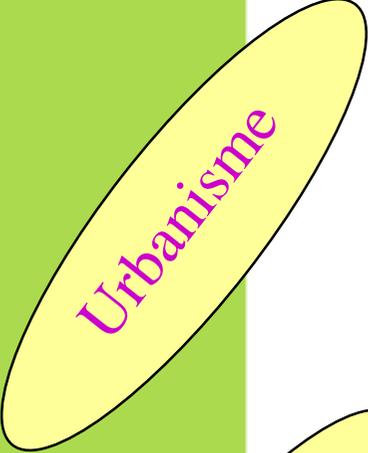
Analyses :  
voire, accidents

Aménagement

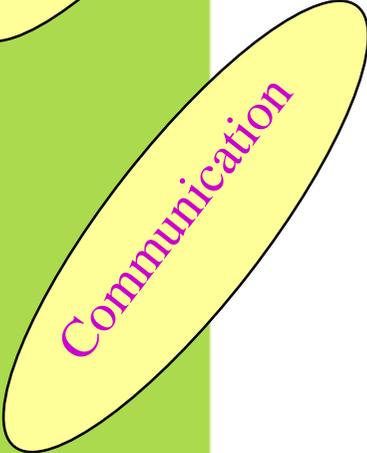
2. Intégrer systématiquement les objectifs de santé et de sécurité dans les plans de déplacements d'entreprise (PDE et PDIE)
3. Aménager l'organisation du travail pour limiter les déplacements ou réduire les contraintes horaires
4. Développer des services proches des lieux de travail (restauration, garde des enfants, conciergerie d'entreprises)



## **Axe 2 : Inscrire la prévention du risque trajet dans le cadre d'une politique de mobilité sûre et durable**



Urbanisme



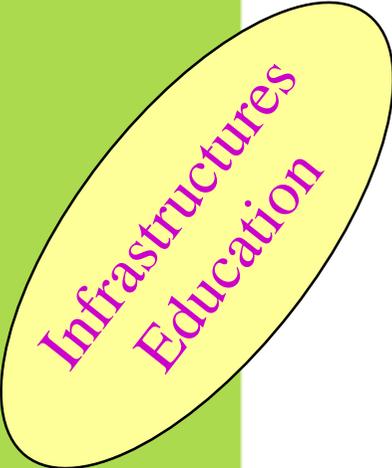
Communication

- 5. Encourager les initiatives d'employeurs visant à faciliter les possibilités de logement à proximité des lieux de travail**
- 6. Aider les salariés à mieux organiser et sécuriser leurs déplacements domicile travail (intermodalité, apprentissage, information...)**



## **Axe 2 : Inscrire la prévention du risque trajet dans le cadre d'une politique de mobilité sûre et durable**

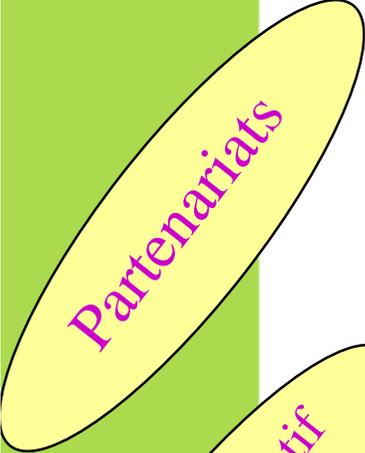
- 7. Réduire le risque lié à l'usage du 2 roues motorisées (2RM)**
- 8. Favoriser le co-voiturage en sécurité**
- 9. Favoriser un usage du vélo en sécurité**



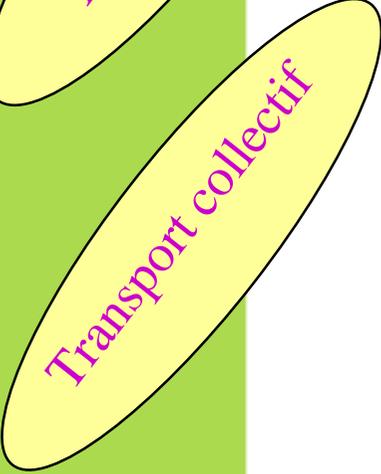
Infrastructures  
Education



## **Axe 3 : Développer des actions de prévention vers les salariés des PME dans les zones d'activité économique, et les salariés plus exposés du fait de leur statut ou de leur activité**



Partenariats



Transport collectif

- 10. Promouvoir des actions collectives dans les zones d'activité économique**
- 11. Réduire le risque d'accident de trajet lié aux horaires atypiques**
- 12. Favoriser des déplacements domicile-travail plus sûrs pour les salariés à statut précaire**

# Les contributions aux travaux

- **Comité de pilotage pour la prévention du risque routier professionnel**
  - CNAMTS Direction des risques professionnels et son réseau prévention
  - CNRACL Fonds national de prévention
  - MINISTERE du TRAVAIL Direction Générale du Travail
  - MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE
  - SECURITE ROUTIERE
- **Partenaires contributeurs**
  - ADEME
  - AMF
  - Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie
  - AXA
  - CERTU
  - Conseil Régional île de France
  - INDIGO ALTERMODAL
  - MACIF
  - PRISME
  - ORSE
  - RANDSTAD
  - VOITURE&CO

**Conduire est aussi un acte de travail !**



**Prévenir le risque routier encouru par les salariés**

## Conduire...

**36 000 Km/an**

soit + 160 Km / jour sur

**39 heures/semaine**

**60 Km/h**

220 jours de travail

**>15 semaines (3 mois)**

**Soit 35 % du temps de travail**



# Prévenir les accidents routiers professionnels

## Codes de bonnes pratiques de prévention

(partenaires sociaux)

Mission  
2003

Trajet  
2004

pour une **approche globale de la prévention du risque qui respecte les principes généraux de prévention.**

Règle de droit :

- le salarié respecte le code de la route
- l'entreprise lui donne les moyens de le respecter

# Prévenir les accidents de mission

**Texte CAT MP du 5 novembre 2003 : bonnes pratiques**

- **Évaluer le risque et l'intégrer dans le D.U.**
- **Éviter l'exposition des salariés au risque**
- **Réduire l'exposition**
- **Mettre à disposition des véhicules adaptés**
- **Organiser et préparer les déplacements**
- **Définir un protocole de communication**
- **Formation spécifique pour conduire en sécurité et aux gestes de premier secours**

**En impliquant les partenaires sociaux**

# Changer les choses, c'est possible !

- Sécurité Routière
- Sécurité & Santé au Travail
- Santé publique
- Aménagement du territoire
- Environnement & Développement durable,



Prévenir le risque routier professionnel

...Des convergences essentielles

pour une Mobilité DURABLE &  
SURE



**l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS  
Midi-Pyrénées**

**Fin**

04 octobre 2011

“ *Prévenir ensemble* les risques professionnels ”